

DECISION

N°2024/266/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec l'école Les Rainettes – 5 bis, rue René Delcourt – 76260 Le Mesnil-Réaume pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 26 et le 29 novembre 2024 et du 28 avril au 2 mai 2025 (jour et heure à déterminer) à l'école Les Rainettes.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec l'école Les Rainettes – 5 bis, rue René Delcourt – 76260 Le Mesnil-Réaume pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 26 et le 29 novembre 2024 et du 28 avril au 2 mai 2025 (jour et heure à déterminer) à l'école Les Rainettes.

Article 2 – L'école participera financièrement au projet à hauteur de 632 €. Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante à l'école à l'issue des interventions.

Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 21 novembre deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

